

**MAIRIE  
D'ARGANCY**

**COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 04 MARS 2014**

**Elus :** 15 M. Mme - - VETZEL Jean-Paul – LESAGE Justin - EMMENDOERFFER  
Jocelyne – MARTIN Roland - RENOUF Fabrice – ROZAIRE Patrick –  
NEVEUX Yolande - PERRIN Marie-Thérèse - FREY Nicolas -  
BERNARD Sylviane - SPEYER Edmond - SPIRCKEL Patrick - SANT  
Giorgio - CONTER Evelyne

**En fonction :** 15

**Présents :** 12

**Absents excusés :** 3 HENON-HILAIRE Fabrice qui a donné pouvoir à ROZAIRE Patrick  
SPEYER Edmond qui a donné pouvoir à MARTIN Roland  
VETZEL Jean-Paul qui a donné pouvoir à SPIRCKEL Patrick

**Convocation envoyée le 25 février 2014**

**Secrétaire de séance : FREY Nicolas**

**ORDRE DU JOUR**

**\*\*\*\*\***

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2014**
- 2) COMPTE ADMINISTRATIF 2013**
- 3) COMPTE DE GESTION 2013**
- 4) AFFECTATION DU RESULTAT**
- 5) DIA**
- 6) CHOIX D'AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**
- 7) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE**
- 8) SIVU DES BASSINS VERSANTS – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS**
- 9) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PATURAGE ET DU FAUCHAGE A L'AIRE DE DETENTE**
- 10) DIVERS**

## **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2013**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 janvier 2014.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

## **2) COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Monsieur le Maire, pour traiter ce point de l'ordre du jour, quitte la séance et cède la présidence à Monsieur Patrick SPIRCKEL, conseiller municipal.

Monsieur le Président présente les comptes de l'année 2013.

### **1) Fonctionnement :**

a) Recettes :	2 325 310,91 €	(2 166 778,66 – exercice 2013 + 158 532,25 – report 2012)		
b) Dépenses :	1 208 918,09 €			
			RESULTAT (a-b)	<b>1 116 392,82 Euros</b>

### **2) Investissement :**

a) Recettes :	1 876 608,56 €			
b) Dépenses :	2 506 265,56 €	(2 140 884,06 – exercice 2013 + 365 381,50 – report 2012)		
			RESULTAT (a-b)	<b>- 629 657,00 Euros</b>

### **3) Restes à réaliser :**

a) Recettes :	318 103,00 €			
b) Dépenses :	498 000,00 €			
			RESULTAT (a-b)	<b>- 179 897,00 Euros</b>

### **4) Besoin de financement :**

(2) Résultat :	-	629 657,00 €		
(3) Report :	-	179 897,00 €		
			RESULTAT (a+b)	<b>- 809 554,00 Euros</b>

## **5) Résultat à reprendre au budget N+1 (en recettes de fonctionnement) :**

(1) Résultat de fonctionnement :		1 116 392,82 €		
(4) Résultat besoin de financement :		809 554,00 €		
			RESULTAT (1-4)	<b>306 838,82 Euros</b>

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

<b>001 RESULTAT INVESTISSEMENT (2) :</b>	<b>- 629 657,00 Euros</b>
<b>002 REPORT FONCTIONNEMENT (5) recettes fonctionnement :</b>	<b>306 838,82 Euros</b>
<b>R1068 BESOIN DE FINANCEMENT (4) :</b>	<b>809 554,00 Euros</b>

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2013 et donne quitus à Monsieur le Maire pour la gestion financière des comptes 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le compte administratif 2013 ainsi présenté.

Monsieur le maire revient en séance et reprend la présidence de la réunion du conseil.

### **3) COMPTE DE GESTION 2013**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2013 des opérations financières de la commune d'ARGANCY, compte établi par Madame la Perceptrice de Vigy.

Après vérification, le compte de gestion présente un bilan financier identique au compte administratif 2013 établi par la comptable du secrétariat de la commune.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion 2013, par 14 voix pour et 1 abstention, donne quitus à Madame la Perceptrice de Vigy chargée du suivi des comptes de la commune d'ARGANCY.

### **4) AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2013,  
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,  
Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 1 116 392,82 Euros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 957 860,57 Euros
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ <u>158 532,25 Euros</u>
<b>C) RESULTAT A AFFECTER : A + B</b>	<b>+ 1 116 392,82 Euros</b>

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT - déficit (besoin de financement)	- 629 657,00 Euros
--	--------------------

E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT - besoin de financement	- <u>179 897,00 Euros</u>
--	---------------------------

<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E</b>	<b>809 554,00 Euros</b>
---	-------------------------

DECISION D'AFFECTATION

1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	809 554,00 Euros
2 - REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	306 838,82 Euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, par 12 voix pour et 3 abstentions, l'affectation du résultat 2013 ainsi présentée.

## **5) DIA**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- a) terrain  
sis à Argancy  
section 3 parcelle 9  
superficie 1356 m<sup>2</sup>
  
- b) maison  
sise à Argancy  
section 1 parcelle 78  
superficie 212 m<sup>2</sup>
  
- b) maison  
sise à Ruggy commune d'Argancy  
section 5 parcelles 125/60 et 131/60  
superficie 1782 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces demandes d'acquisition.

## **6) CHOIX D'AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Madame Evelyne CONTER, conseillère municipale, présente au conseil municipal, les résultats suivants de l'appel d'offre concernant l'aménagement intérieur de la bibliothèque municipale :

- Société BCI à Champs sur Marne	62 382,91 €uros HT
- Société CONCEPTUAL à Florange	31 735,39 €uros HT
- Société SCHLAPPMOBEL à Antony	36 773,54 €uros HT
- Société DPC à Bressuire	31 989,29 €uros HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société la mieux disante, Société BCI à Champs sur Marne, et charge Monsieur le Maire de lui notifier le marché ainsi que la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande également à Monsieur le Maire d'inscrire la somme de 62 382,91 €uros HT à l'article 2313 de l'opération 270 du budget communal 2013.

## **7) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE**

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, pour les services techniques d'Argancy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste demandé et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

## **8) SIVU DES BASSINS VERSANTS – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS**

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- vu la demande du comptable municipal, Trésorerie de Vigy,
- vu les inscriptions budgétaires,

Après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe à 10 ans la durée de l'amortissement des travaux réalisés par le sivu des bassins versants et comptabilisés à l'article 2041511 du budget général.

## **9) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PATURAGE ET DU FAUCHAGE A L'AIRE DE DETENTE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention proposée par la SAFER pour le pâturage de la parcelle n° 189 section F d'1 hectare et 20 ares ainsi que le fauchage à l'aire de détente.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, accepte cette convention.

## **10) DIVERS**

**Pour information :**

### **Feu d'artifice**

Madame Jocelyne EMMENDOERFFER, conseillère municipale qui a participé à la réunion préparatoire qui a eu lieu, indique que le feu sera tiré cette année à Ennery, en date du 12 juillet 2014. Les transports aller-retour seront assurés comme chaque année par des navettes dont les horaires précis seront communiqués ultérieurement.

**Fin de la séance : 21 h 11**